

Annexe I

Groupes régionaux figurant dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2002

On trouvera énumérés ci-dessous les groupes régionaux figurant dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2002 ainsi que les États qui composent chaque groupe.

Afrique

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Rwanda
Érythrée	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Swaziland
Guinée équatoriale	Tchad
Jamahiriya arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	

Amérique centrale et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda	Haïti
Bahamas	Honduras
Barbade	Jamaïque
Belize	Nicaragua
Costa Rica	Panama
Cuba	République dominicaine
Dominique	Sainte-Lucie
El Salvador	Saint-Kitts-et-Nevis
Grenade	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Guatemala	Trinité-et Tobago

Amérique du Nord

Canada	Mexique
États-Unis d'Amérique	

Amérique du Sud

Argentine	Guyana
Bolivie	Paraguay
Brésil	Pérou
Chili	Suriname
Colombie	Uruguay
Équateur	Venezuela

Asie de l'Est et du Sud-Est

Brunéi Darussalam	République de Corée
Cambodge	République démocratique populaire lao
Chine	République populaire démocratique de Corée
Indonésie	Singapour
Japon	Thaïlande
Malaisie	Timor-Leste
Mongolie	Viet Nam
Myanmar	
Philippines	

Asie du Sud

Bangladesh	Maldives
Bhoutan	Népal
Inde	Sri Lanka

Asie occidentale

Afghanistan	Kirghizistan
Arabie saoudite	Koweït
Arménie	Liban
Azerbaïdjan	Oman
Bahreïn	Ouzbékistan
Émirats arabes unis	Pakistan
Géorgie	Qatar
Iran (République islamique d')	République arabe syrienne
Iraq	Tadjikistan
Israël	Turkménistan
Jordanie	Turquie
Kazakhstan	Yémen

Europe

Albanie	Lettonie
Allemagne	Liechtenstein
Andorre	Lituanie
Autriche	Luxembourg
Bélarus	Malte
Belgique	Monaco
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République de Moldova
Espagne	République tchèque
Estonie	Roumanie
ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Marin
Finlande	Saint-Siège
France	Slovaquie
Grèce	Slovénie
Hongrie	Suède
Irlande	Suisse
Islande	Ukraine
Italie	Yougoslavie

Océanie

Australie	Nouvelle-Zélande
Fidji	Palaos
Îles Marshall	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Îles Salomon	Samoa
Kiribati	Tonga
Micronésie (États fédérés de)	Tuvalu
Nauru	Vanuatu
Nioué	

Annexe II

Composition actuelle de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Edouard Armenakovich Babayan

Diplômé du deuxième Institut médical de Moscou (1941). Professeur, docteur en médecine, académicien. Chercheur scientifique principal à l'Institut de recherche scientifique en psychiatrie sociale et légale. Vice-Président honoraire du Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies. Auteur de plus de 200 articles scientifiques, notamment de monographies et de cours sur le contrôle des drogues, publiés dans de nombreux pays du monde entier. Lauréat du prix international E. Brauning récompensant l'action menée en faveur du contrôle des stupéfiants; lauréat du prix Scriabine récompensant les travaux qui ont contribué au progrès de la biologie et de la médecine et lauréat du prix Semaschko pour la meilleure publication sur la gestion de la santé publique. Membre honoraire de la Société Pourkine et médecin honoraire de la Fédération de Russie. Chef de la délégation russe à la Commission des stupéfiants (1964-1993). Président de la Commission (1977 et 1990). Président du Comité permanent du Bureau du contrôle des stupéfiants de la Fédération de Russie (1999). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1995). Deuxième Vice-Président de l'Organe et Président du Comité permanent des évaluations (1997 et 2000). Membre du Comité permanent des évaluations (1995-2001).

Madan Mohan Bhatnagar

Maîtrise de lettres mention sciences politiques et licence de droit. A occupé divers postes à responsabilités dans des services chargés du contrôle et de la gestion des stupéfiants au sein de l'administration indienne (depuis 1972). Commissaire indien des stupéfiants (1979-1985), Directeur général du Bureau de contrôle des stupéfiants (1988-1990). Membre de l'Office central des droits d'accise et des droits de douane (lutte contre la contrebande et stupéfiants) et Secrétaire général adjoint auprès du Gouvernement indien (1990-1992). Membre du personnel enseignant, coordonnateur de programme et conseiller en formation pour de nombreux cours et séminaires

nationaux et internationaux, organisés notamment par les Nations Unies, concernant divers aspects du problème de la drogue. Agent en mission spéciale (stupéfiants) pour l'élaboration des dispositions de l'actuelle loi indienne sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Chef de la délégation indienne à la réunion annuelle des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), Asie et Pacifique (1979-1984). Président de la dixième Réunion des HONLEA, Asie et Pacifique (1983). Président de la première réunion conjointe des HONLEA et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient (1983). Chef de la délégation indienne auprès de la Sous-Commission (1989-1990). Observateur des HONLEA aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Sous-Commission. Président de la réunion du Comité indo-pakistanaï de lutte contre le trafic de drogues (1989). Président de la réunion de l'Association sud-asiatique de coopération régionale sur l'harmonisation des lois relatives aux drogues (1989). Premier Vice-Président de la deuxième Réunion interrégionale des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Vienne (1989). Chef suppléant de la délégation indienne auprès de la Commission des stupéfiants (1980-1985). Chef de la délégation indienne auprès de la Commission des stupéfiants (1990 et 1992). Vice-Président de la Commission des stupéfiants (1992). Membre de la délégation indienne à la Conférence régionale asiatique organisée à Katmandou par l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et à l'Assemblée générale d'Interpol à Lyon (France) (1989). Membre de la délégation indienne à la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale (1990). A participé aux discussions bilatérales entre l'Inde et les États-Unis d'Amérique sur les stupéfiants, à Washington (1989). Membre du groupe d'experts chargé d'examiner les amendements à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, Vienne (1982). Expert à la Conférence internationale sur les stupéfiants organisée par le Gouvernement britannique

(1989). Expert aux deux réunions du Groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner les conséquences économiques et sociales du trafic illicite des drogues, Vienne (1990). Expert et Vice-Président du séminaire régional de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur l'abus de drogues, Manille (1990). Représentant de l'Inde à la réunion des pays producteurs, fabricants et consommateurs de matières premières opiacées organisée par l'Organe international de contrôle des stupéfiants à Vienne (1992). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2002). Président du Comité des questions financières et administratives et membre du Comité permanent des évaluations (2002).

Elisaldo Carlini

Maîtrise de sciences mention pharmacologie et doctorat de médecine. Directeur du Centre brésilien d'information sur les substances psychotropes. Président de la Société latino-américaine de psychobiologie (1971-1973); membre du Conseil fédéral des stupéfiants (1974-1996); Secrétaire national, nommé par le Président du Brésil, du Centre national de contrôle sanitaire, Ministère de la santé (1995-1997). Auteur de nombreuses publications, notamment sur les propriétés pharmacologiques de la marijuana, l'usage de solvants et d'autres drogues parmi les jeunes scolarisés et les enfants des rues ou sans ressources dans les villes brésiliennes (1988), la consommation de stimulants de type amphétamine et de benzodiazépines au Brésil, et l'usage de cocaïne à São Paulo (Brésil). Professeur-chercheur invité à l'École de médecine du Mont Sinaï de l'Université de New York (1979). Reconnaissance de la part de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour ses publications scientifiques (1979). Membre émérite du département de psychiatrie biologique de l'Association brésilienne de psychiatrie (1993). Membre émérite du Conseil fédéral des stupéfiants (1998). Membre du Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance (1986-1996); membre du Tableau d'experts en matière de pharmacodépendance et d'alcoolisme de l'OMS (depuis 1997). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2002). Membre du Comité permanent des évaluations (2002).

Rosa María del Castillo Rosas

Économiste, administratrice, experte en techniques de renseignement et spécialiste en conception de systèmes d'information et en réexamen des modes opératoires. Direction d'études économiques sur les procédés relatifs à l'information des blocs économiques, notamment dans les Amériques, et autres activités professionnelles. Directrice du service chargé des substances placées sous contrôle et des composants chimiques au Ministère péruvien de l'industrie, du tourisme, de l'intégration et des négociations commerciales internationales (1993-2001). Conseillère auprès du Ministre délégué au commerce intérieur (1991-1992); Directrice assistante à la coopération technique internationale (1985-1990); Directrice assistante à l'évaluation et à la formulation des plans (1981-1984); chargée de planification (1977-1980) au Ministère de l'industrie, du tourisme, de l'intégration et des négociations commerciales internationales. A participé à de nombreuses réunions et conférences nationales et internationales, dont les suivantes: Commission des affaires politiques et du contrôle et de la prévention du trafic de drogues du Parlement andin, Lima (1996); conférence internationale sur le contrôle des produits chimiques organisée par le Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique à Bangkok (1996); réunion des autorités compétentes en matière de contrôle des produits chimiques convoquée par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (1997); première réunion du groupe conjoint chargé d'examiner l'accord entre les pays andins et la Communauté européenne sur les précurseurs et les substances chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes, Bruxelles (1996). Intervention lors du neuvième séminaire à l'intention des agents chargés du contrôle des drogues organisé par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains et la Gendarmerie royale du Canada à Ottawa (1997); membre de la délégation péruvienne à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (1998); membre du groupe d'experts de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, Vienne (1998); membre de la délégation péruvienne à la quatrième réunion de haut niveau sur les drogues entre l'Union européenne et la Communauté andine, Lima (2000); coorganisatrice du séminaire international sur la présentation du

programme informatisé pour le contrôle des substances chimiques utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, CICAD, Lima (2000). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2002). Membre du Comité des questions financières et administratives (2002).

Philip Onagwele Emafo

Pharmacien. Chargé de cours en biochimie, Université d'Ibadan (1969-1971); chargé de cours et maître de conférences en microbiologie et biochimie pharmaceutiques, Université du Bénin (Nigéria) (1971-1977); Pharmacien-chef et Directeur des services pharmaceutiques, Ministère fédéral de la santé du Nigéria (1977-1988); et consultant auprès du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (1993-1995). Président de l'ordre des pharmaciens du Nigéria (1977-1988); membre du Tableau (OMS) d'experts sur la pharmacopée internationale et les préparations pharmaceutiques (1979-1999); rapporteur général de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, Vienne (1987); Président de la dixième session extraordinaire de la Commission des stupéfiants (1988); membre du Groupe d'experts chargés par le Secrétaire général de l'ONU d'examiner le dispositif de lutte contre l'abus des drogues (1990); membre du groupe consultatif intergouvernemental spécial d'experts créé par la Commission des stupéfiants pour évaluer les atouts et les carences de la lutte mondiale contre la drogue (1994); membre du Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'OMS (1992, 1994 et 1998); et membre du groupe d'experts convoqué par le Secrétaire général en application de la résolution 1997/37 du Conseil économique et social pour examiner le mécanisme des Nations Unies en matière de contrôle des drogues (1997-1998). Membre du Groupe consultatif de l'Organe international de contrôle des stupéfiants chargé d'analyser les substances devant être contrôlées conformément à l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (1998 et 1999). Consultant auprès de l'Organisation de l'unité africaine, Addis-Abeba (1998 et 1999). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2000) et du Comité permanent des évaluations (depuis 2000). Rapporteur de l'Organe (2001). Président de l'Organe (2002).

Jacques Franquet

Préfet du département de la Dordogne (France) (depuis 2002). Consultant (depuis 1996) pour les programmes suivants: PHARE (programme de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale), STAR (coopération avec les pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI)) et PAAD (Programme africain antidrogue). Expert auprès de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies à Lisbonne. Chargé de cours pour le diplôme d'études supérieures spécialisées intitulé "Conduites addictives et sciences humaines" des universités de Lille II et Lille III. Membre du Comité d'orientation relatif au diplôme interuniversitaire de prévention et prise en charge des conduites de dépendance de l'Université catholique de Lille (France) et de l'Université de Montréal (Canada). Maîtrise de droit; diplômé de criminologie; diplômé de langues et civilisations du monde slave méridional (croate). Chef de la Section économique et financière puis de la Section criminelle du Service régional de la police judiciaire, Lyon (1969-1981). Chef du Service régional de la police judiciaire, Ajaccio (1981-1983). Directeur de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (1983-1989). Responsable de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste, directement rattachée au Directeur général de la police nationale (1988-1989). Directeur du Service de coopération technique internationale de police (1990-1992). Directeur central de la police judiciaire, Chef du Bureau central national d'Interpol France (1993-1994). Inspecteur général des services actifs de la police nationale auprès du Directeur général de la police nationale et expert du PNUCID (1995-1996). Préfet délégué pour la sécurité et la défense, préfecture du Nord de la France (1996-2002). Commandeur dans l'Ordre national du mérite, Officier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre luxembourgeois du mérite; Officier de l'Ordre espagnol du mérite policier et titulaire de sept autres distinctions. Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1997). Membre du Comité permanent des évaluations (1997). Membre du Comité des questions financières et administratives (1998). Rapporteur de l'Organe (1999 et 2000). Premier Vice-Président de l'Organe (2002).

Hamid Ghodse

Professeur de psychiatrie à l'Université de Londres. Consultant honoris causa en matière de santé publique, Merton, Sutton et Wandsworth. Directeur du Service régional de traitement, de formation et de recherche dans le domaine de la pharmacodépendance; Directeur de l'Addiction Resource Agency for Commissioners et psychiatre consultant dans les hôpitaux universitaires St. George et Springfield (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Président des Centres collaborateurs européens pour les études sur la toxicomanie. Président du Département du comportement toxicomane et de la médecine psychologique; Directeur du service d'éducation et de formation et Directeur du service de la recherche, de l'évaluation et du suivi au Centre d'études sur la dépendance de la faculté de médecine de St. George et à la faculté mixte pour les sciences de la santé des universités de Londres et de Kingston; et Membre du Conseil universitaire et du Comité de l'assurance-qualité de la faculté de médecine de St. George (Université de Londres). Président de l'Association des professeurs de psychiatrie des îles Britanniques; et Membre du Comité exécutif de la Fédération des enseignants praticiens (Royaume-Uni). Membre du Comité scientifique sur le tabac et la santé. Responsable des diplômés de haut niveau en psychiatrie à l'Université de Londres. Conseiller auprès du Comité mixte du Formulaire qui relève du Formulaire britannique. Directeur du Conseil des affaires internationales et membre du Conseil du Collège royal de psychiatrie. Membre du Conseil exécutif du Conseil médical de l'alcoolisme (Royaume-Uni). Membre de l'Autorité d'évaluation clinique du Royaume-Uni. Membre du Tableau (OMS) d'experts des problèmes liés à la pharmacodépendance. Rédacteur à l'International Journal of Social Psychiatry et au Substance Misuse Bulletin. Membre du Conseil consultatif de rédaction de la revue *Addiction*. Auteur de plusieurs ouvrages et de plus de 250 articles scientifiques sur les toxicomanies et les problèmes liés à la drogue. Membre du Collège royal de psychiatrie (Royaume-Uni). Membre du Collège royal de médecine de Londres, du Collège royal de médecine d'Édimbourg et de la faculté de santé publique (Royaume-Uni). Président de l'Association européenne des professeurs de psychiatrie et membre de l'Association internationale d'épidémiologie. Membre, rapporteur et président de divers comités d'experts,

groupes d'étude et autres groupes de travail de l'OMS et de la Communauté européenne sur la pharmacodépendance et l'alcoolisme. Président des groupes d'experts de l'OMS sur l'enseignement médical (1986), l'enseignement pharmaceutique (1987), la formation du personnel infirmier (1989) et la prescription rationnelle de substances psychoactives. Professeur invité au titre de la Fondation M.S. McLeod à l'Association d'enseignement médical supérieur d'Australie du Sud (1990). Professeur honoraire à l'Université de Beijing. Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1992) et du Comité permanent des évaluations (1992). Président de l'Organe (1993, 1994, 1997, 1998, 2000 et 2001).

Nüzhet Kandemir

Diplômé en sciences politiques de l'Université d'Ankara. Troisième Secrétaire, Direction générale du deuxième Département (Affaires du Proche et du Moyen-Orient), Ministère des affaires étrangères de Turquie (1957-1959); Troisième Secrétaire, Département des affaires économiques et commerciales, Ministère des affaires étrangères (1960-1961); Deuxième et Troisième Secrétaire, ambassade de Turquie à Madrid (1961-1963); Premier et Deuxième Secrétaire, ambassade de Turquie à Oslo (1963-1966); Premier Secrétaire, Direction générale du deuxième Département (Affaires du Proche et du Moyen-Orient), Ministère des affaires étrangères (1966-1967); Directeur du Département du personnel, Ministère des affaires étrangères (1967-1968); Représentant permanent adjoint, Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Genève) (1968-1972); Rapporteur, Vice-Président et Président du Conseil d'administration du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (1970-1972); Directeur adjoint et conseiller, Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères (1972-1973); Directeur adjoint de la Division des stupéfiants, Office des Nations Unies à Genève (1973-1979); Directeur général des affaires de sécurité internationale, Ministère des affaires étrangères (1979-1982); Ambassadeur de Turquie en Iraq (1982-1986); Sous-Secrétaire, Ministère des affaires étrangères (1986-1989); Ambassadeur de Turquie aux États-Unis d'Amérique (1989-1998). Participation à des sessions de la Commission des stupéfiants (1968-1979), de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les

amendements à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 (1972), de la Conférence des Nations Unies en vue de l'adoption d'un protocole sur les substances psychotropes (1971), ainsi qu'à des sessions de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient. Membre du Groupe d'experts chargés par le Secrétaire général d'examiner le dispositif de lutte contre l'abus des drogues (1990). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2000). Membre du Comité des questions financières et administratives de l'Organe (2001).

Robert Jean Joseph Chrétien Lousberg

Titulaire d'un doctorat de l'Université d'Utrecht (Pays-Bas) (1969). Ancien chef de l'office national de contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes. Ancien chercheur associé et maître de recherches à l'Institut national de la santé, Bethesda (États-Unis d'Amérique). Maître de recherches et chargé de cours à l'Université d'Utrecht; auteur de nombreux articles publiés dans des revues internationales sur les principes actifs de type opiacé et cannabinoïde. Coodonnateur de la gestion des programmes de traitement des héroïnomanes à la méthadone. Coordonnateur au niveau national des recherches sur la leucoencéphalopathie chez les héroïnomanes. Membre de la délégation néerlandaise à de nombreuses sessions de la Commission des stupéfiants. Membre des groupes d'experts de l'Organe international de contrôle des stupéfiants en vue de l'élaboration de l'article 12 de la Convention de 1988. Membre de la délégation néerlandaise à la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988). Représentant dans le cadre de l'élaboration des directives et de la réglementation de l'Union européenne relatives à l'article 12 de la Convention de 1988. Nominations par le Ministère néerlandais de la santé: membre du comité de surveillance du système national de suivi et d'information sur les stupéfiants et du comité chargé d'étudier la prescription médicale d'héroïne pour le traitement des héroïnomanes; membre du comité de direction et de coordination pour l'évaluation et le contrôle des stupéfiants aux Pays-Bas; membre du comité de surveillance de l'agence nationale pour la production nationale de chanvre à des fins scientifiques

et médicales. Expert chargé des missions d'évaluation menées en Albanie et en ex-République yougoslave de Macédoine dans le cadre du projet de surveillance des stupéfiants licites relevant du programme européen PHARE. Représentant lors des réunions d'évaluation des nouvelles drogues de synthèse organisées par le Comité scientifique élargi de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) à Lisbonne. Président de la conférence organisée par le Groupe Pompidou et l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur le contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes en Europe. Président du groupe de travail de l'OMS sur la révision des Directives pour l'examen par l'OMS aux fins d'un contrôle international des substances psychoactives engendrant une dépendance. Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2002). Membre du Comité permanent des évaluations et du Comité des questions financières et administratives (2002).

Maria Elena Medina-Mora

Titulaire d'un diplôme de psychologie (spécialisation en psychologie sociale et clinique) (1970-1976), d'une maîtrise de psychologie (psychologie clinique) (1976-1979) et d'un doctorat de psychologie sociale, Université autonome du Mexique (UNAM) (1993). Professeur de recherche clinique, faculté de psychologie, Université autonome du Mexique (depuis 1979). Directrice de la Division de recherches épidémiologiques et psychosociales, Institut mexicain de psychiatrie, et coordonnatrice des études en matière de santé mentale pour la maîtrise et le doctorat en sciences de la santé, Faculté de médecine, Université autonome du Mexique (depuis 1997). Membre du Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance (1986); et membre du Conseil mexicain de la recherche scientifique (niveau III) de l'Académie des sciences, de l'Académie nationale de médecine et de l'Association mexicaine des psychologues. Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2000). Membre du Comité permanent des évaluations (2000-2002). Rapporteur de l'Organe (2002).

Alfredo Pemjean

Docteur en médecine (1968) et psychiatre (1972). Professeur de psychiatrie à l'Université du Chili (1978-2000). Professeur de psychiatrie à la faculté de psychologie de l'Universidad Católica du Chili (depuis 1983). Chef du service clinique de psychiatrie de l'hôpital Barros Luco-Trudeau (1975-1981). Chef du Département de santé mentale et de psychiatrie de la faculté de médecine du campus sud de l'Université du Chili (1976-1979 et 1985-1988). Professeur participant au programme de maîtrise sur la santé mentale dans le cadre de la santé publique, à la faculté de santé publique de l'Université du Chili (1993-1996). Chef du Service de santé mentale du Ministère chilien de la santé (1990-1996). Président de la Société ibéro-américaine pour l'étude de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance (1986-1990). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1995). Deuxième Vice-Président (1998 et 2002) et premier Vice-Président (1999) de l'Organe. Membre du Comité des questions financières et administratives (2000). Président (1998 et 2002) et Vice-Président (1997 et 2001) du Comité permanent des évaluations.

Rainer Wolfgang Schmid

Titulaire d'un doctorat de chimie (1977) et d'une maîtrise de toxicologie (1998) de l'Université de Vienne. Professeur associé au Département des diagnostics de laboratoire médicaux et chimiques de l'hôpital universitaire de Vienne. Chef du groupe de recherche sur les analyses biomédicales et toxicologiques. Formation postuniversitaire en neurochimie et neuropharmacologie au laboratoire de pharmacologie préclinique de l'Institut national de santé mentale de Washington (1978-1980). Auteur de 85 articles publiés dans les domaines de la toxicomanie, de la neuropharmacologie, de la pharmacologie clinique et de la chimie analytique. Membre du groupe d'experts sur les nouvelles drogues de synthèse du Ministère autrichien de la santé. Membre du Forum d'experts sur les drogues de la ville de Vienne (depuis 1997). Responsable d'un projet scientifique de la ville de Vienne sur la surveillance des nouvelles drogues de synthèse lors de grands rassemblements de jeunes (depuis 1997). A participé à des congrès scientifiques internationaux sur la toxicomanie, la toxicologie clinique et l'analyse

toxicologique; Coprésident du quatrième Congrès international sur le contrôle thérapeutique des stupéfiants et la toxicologie clinique, Vienne (1995). Membre de nombreuses associations scientifiques nationales et internationales de toxicologie. A participé à des réunions de l'Union européenne consacrées aux drogues (Groupe Pompidou et Parlement de l'Union européenne). Membre de la délégation autrichienne auprès de la Commission des stupéfiants (1999-2001). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2002). Membre du Comité permanent des évaluations (2002).

Zheng Jiwang

Diplômé de la faculté de médecine de Beijing (1963-1969). Chercheur assistant et chercheur associé, Département de neuropharmacologie, Institut chimico-pharmacologique de Beijing (1969-1987); chef du Département de neuropharmacologie, Institut chinois de pharmacodépendance (1987-1990); invité à collaborer en qualité d'expert avec le centre de recherche sur la dépendance du National Institute on Drug Abuse des États-Unis d'Amérique (1990-1991). Professeur de pharmacologie et chef du Département de neuropharmacologie (depuis 1993) et Directeur (depuis 1999) de l'Institut chinois de pharmacodépendance. Chef de la Section de la pharmacodépendance de la Société chinoise de toxicologie. Auteur de plusieurs ouvrages, notamment *Control and Management of Drug Abuse* (1997) et *Sedative-Hypnotics and Diseases Induced by Drugs* (1997); auteur de plusieurs articles parus dans des revues telles que la *Revue chinoise de la pharmacodépendance*, portant notamment sur les sujets suivants: héroïnomanie et traitement des héroïnomanes; pharmacodépendance et auto-administration intraveineuse de dihydroétorphine, de méthamphétamine et d'amfépramone chez le rat; usage clinique des stupéfiants en Chine; possibilités de dépendance psychique à la dihydroétorphine; possibilités de dépendance physique aux analgésiques narcotiques; et substitution de la buprénorphine chez les rats et les singes morphinomanes. Rédacteur en chef de la *Revue chinoise de la pharmacodépendance*. Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2000). Membre du Comité permanent des évaluations (2000 et 2001). Vice-Président du Comité permanent des évaluations (2002).

L'Organe international de contrôle des stupéfiants

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est un organe de contrôle indépendant et quasi judiciaire, créé par traité, qui est chargé de surveiller l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Composition

L'Organe se compose de 13 membres élus par le Conseil économique et social, qui siègent à titre personnel et non en qualité de représentants de leur pays (pour la composition actuelle, se reporter à l'annexe II de la présente publication). Trois membres ayant l'expérience de la médecine, de la pharmacologie ou de la pharmacie sont choisis sur une liste de personnes désignées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 10 membres sur une liste de personnes désignées par les gouvernements. Les membres de l'Organe doivent être des personnes qui, par leur compétence, leur impartialité et leur désintéressement, inspirent la confiance générale. Le Conseil prend, en consultation avec l'OICS, toutes les dispositions nécessaires pour assurer la pleine indépendance technique de ce dernier dans l'exercice de ses fonctions. L'OICS a un secrétariat chargé de l'aider dans l'exercice de ses fonctions en matière d'application des traités. Le secrétariat de l'OICS est une unité administrative du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) mais, pour les questions de fond, il en réfère exclusivement à l'Organe. L'OICS collabore étroitement avec le PNUCID dans le cadre des arrangements approuvés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1991/48. Il collabore également avec d'autres organismes internationaux qui s'occupent aussi du contrôle des drogues. Au nombre de ces organismes figurent non seulement le Conseil et sa Commission des stupéfiants, mais aussi les institutions spécialisées des Nations Unies compétentes en la matière, en particulier l'OMS. L'Organe coopère également avec des organismes qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies, en particulier l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et le Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation mondiale des douanes).

Fonctions

Les fonctions de l'OICS sont énoncées dans les traités suivants: Convention unique sur les stupéfiants de 1953, telle que modifiée par le Protocole de 1972; Convention de 1971 sur les substances psychotropes; et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. En gros, les fonctions de l'OICS sont les suivantes:

a) En ce qui concerne la fabrication, le commerce et l'usage licites des drogues, l'OICS, agissant en coopération avec les gouvernements, s'efforce de faire en sorte que soient disponibles en quantités suffisantes les stupéfiants requis à des fins médicales et scientifiques et d'empêcher le détournement des stupéfiants des sources licites vers les circuits illicites. L'OICS surveille également comment les gouvernements contrôlent les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues et les aide à prévenir le détournement de ces produits vers le trafic illicite;

b) En ce qui concerne la fabrication, le trafic et l'usage illicites des drogues, l'OICS identifie les lacunes qui existent dans les systèmes de contrôle national et international et contribue à y remédier. Il est également chargé d'évaluer les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues, afin de déterminer s'il y a lieu de les placer sous contrôle international.

Pour s'acquitter des tâches qui lui sont imparties, l'OICS:

a) Administre le régime des évaluations pour les stupéfiants et un système volontaire de prévisions pour les substances psychotropes et surveille les activités licites relatives aux drogues à l'aide d'un système de rapports statistiques, pour aider les gouvernements à réaliser, notamment, un équilibre entre l'offre et la demande;

b) Suit et encourage les mesures prises par les gouvernements pour prévenir le détournement de substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et évalue les substances de ce type afin de déterminer s'il y a lieu de modifier le champ d'application des Tableaux I et II de la Convention de 1988;

c) Analyse les renseignements fournis par les gouvernements, les organes de l'ONU, les institutions spécialisées ou d'autres organisations internationales compétentes, afin de veiller à ce que les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues soient appliquées de façon appropriée par les gouvernements, et recommande les mesures correctives qui peuvent paraître nécessaires;

d) Entretient un dialogue permanent avec les gouvernements pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et recommande à cette fin, le cas échéant, qu'une assistance technique ou financière leur soit fournie.

L'OICS est appelé à demander des explications en cas de violation apparente des traités, à proposer aux gouvernements qui n'en appliquent pas entièrement les dispositions, ou rencontrent des difficultés à les appliquer, les mesures propres à remédier à cette situation et à les aider, le cas échéant, à surmonter ces difficultés. Si, toutefois, l'OICS constate que les mesures propres à remédier à une situation grave n'ont pas été prises, il peut porter le problème à l'attention des parties intéressées, de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social. En dernier recours, les traités autorisent l'OICS à recommander aux parties de cesser d'importer ou d'exporter des drogues, ou les deux, en provenance ou à destination du pays défaillant. En toutes circonstances, l'OICS agit en étroite collaboration avec les gouvernements.

L'OICS aide les administrations nationales à s'acquitter de leurs obligations en vertu des conventions. Pour ce faire, il offre des séminaires et stages de formation régionaux à l'intention des administrateurs nationaux chargés du contrôle des drogues.

Rapports

En vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, l'OICS doit établir un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport, dans lequel est analysée la situation mondiale en matière de contrôle des drogues, permet aux autorités nationales d'actualiser leur connaissance des problèmes qui se posent aujourd'hui ou qui risquent de se poser demain et qui sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'OICS appelle l'attention des gouvernements sur les lacunes et les insuffisances constatées dans le domaine du contrôle national et de l'application des traités. En outre, l'OICS suggère et recommande des améliorations aux niveaux international et national. Le rapport est fondé sur les renseignements communiqués par les gouvernements à l'OICS, aux entités du système des Nations Unies et aux autres organisations. Il utilise aussi des informations fournies par l'intermédiaire d'autres organisations internationales, telles qu'Interpol et l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que des organisations régionales.

Le rapport annuel de l'OICS est complété par des rapports techniques détaillés qui présentent des données concernant les mouvements licites de stupéfiants et de substances psychotropes utilisés à des fins médicales et scientifiques et l'analyse par l'OICS de ces données. Ces données sont nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes de contrôle des mouvements licites de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que de leur détournement vers les circuits illicites. De plus, en vertu des dispositions de l'article 12 de la Convention de 1988, l'OICS fait rapport chaque année à la Commission des stupéfiants sur l'application dudit article. Ce rapport, qui fait état des résultats du contrôle des précurseurs et des substances chimiques utilisés fréquemment dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, est également publié comme supplément au rapport annuel.

Depuis 1992, le premier chapitre du rapport annuel est consacré à un problème spécifique relatif au contrôle des drogues pour lequel l'OICS présente ses conclusions et recommandations afin de contribuer aux discussions et aux décisions en matière de contrôle des stupéfiants sur le plan national, régional et international. Les thèmes suivants ont été traités dans les précédents rapports annuels:

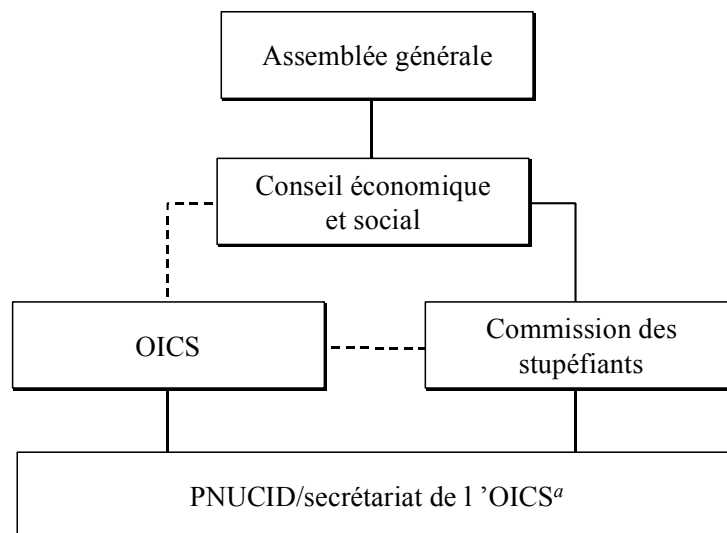
- 1992: Légalisation de l'utilisation non médicale des drogues
- 1993: Importance de la réduction de la demande
- 1994: Évaluation de l'efficacité de traités internationaux relatifs au contrôle des drogues
- 1995: Priorité à la lutte contre le blanchiment de l'argent
- 1996: L'abus des drogues et le système de justice pénale
- 1997: Comment prévenir l'abus des drogues dans un environnement propice à la promotion des drogues illicites?
- 1998: Contrôle international des drogues: passé, présent et avenir
- 1999: Vaincre la douleur
- 2000: Surconsommation des substances pharmaceutiques placées sous contrôle international
- 2001: Les défis en matière de répression antidrogue à l'ère de la mondialisation et des nouvelles technologies

Le chapitre premier du rapport de l'OICS pour 2002 porte sur les drogues illicites et le développement économique.

Le chapitre II analyse le fonctionnement du système de contrôle international des drogues en se basant essentiellement sur les renseignements transmis directement par les gouvernements à l'OICS conformément aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'accent est mis sur le contrôle à l'échelle mondiale de toutes les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes, ainsi qu'aux substances chimiques utilisées dans la fabrication illicite de ces drogues.

Le chapitre III présente certaines des grandes tendances en matière de trafic et d'abus de drogues et les mesures prises par les gouvernements pour mettre en œuvre les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues en s'attaquant à ces problèmes. Des situations concrètes en matière de contrôle des drogues, dans chacun des pays où une mission ou une visite technique de l'OICS a eu lieu, font l'objet de commentaires spécifiques.

Le système des Nations Unies, les organes de contrôle des drogues et leur secrétariat



Légende:

----- Indique un lien direct (administratif ou constitutionnel)

————— Indique des relations de travail (rapports, coopération, avis consultatifs)

^a Le secrétariat de l'OICS, pour les questions de fond, rend compte à l'OICS uniquement.